

Vous avez été testé positif au Covid-19 avant d'avoir pu faire votre rappel vaccinal ?

Si vous avez été testé positif au Covid-19 avant d'avoir pu recevoir une dose de rappel vaccinal, votre test positif, considéré comme un certificat de rétablissement, vous permet d'avoir un [passe sanitaire](#) valide pendant 6 mois.

Le certificat de rétablissement, qui est le résultat de ce test positif **dès lors qu'il a plus de 11 jours** et moins de 6 mois, est à récupérer sur la plateforme SI-DEP grâce au lien envoyé par e-mail et/ou par SMS, comme pour vos tests négatifs.

Vous pouvez ensuite l'intégrer dans le « Carnet » de l'application [TousAntiCovid](#) en scannant le QR code ou en l'important directement depuis la plateforme SI-DEP via le lien dédié.

Pour rappel, le passe sanitaire consiste en la présentation numérique, via l'application TousAntiCovid, ou sur papier d'une des 3 preuves sanitaires suivantes: le certificat attestant d'un schéma vaccinal complet et à jour, la preuve d'un test négatif de moins de 24 heures et le certificat de rétablissement.